

Délibérations du Jeudi 11 décembre 2025

La Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue en présentiel.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du **11 décembre 2025, 09h15**, salle du Conseil, bâtiment 1 (PDA)

Sous la présidence de Stéphane Cadiou, Vice-président CFVU et pilotage de l'offre de formation.

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration le 27 avril 2018 ; modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021

Donne les avis suivants :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présents et représentés en début de séance : 21

Étaient présents :

Collège A : Jérôme DARMONT, Stéphane CADIOU, Raphaël MINJARD, Salomé DEBOOS ;

Collège B : Nathalie AUVERGNON, Erica DUMONT, Quentin MAGOGEAT, Pascale COLLIOT ;

Collège BIATSS : Mathias CHASSAGNEUX, Olivier DAMOUR ;

Personnalités extérieures :

Usagers/ères : Perrine RULLIER, Léo MATHEY-MAGLICIA, Robin COLLIN-STIAK ;

Représenté.es : Françoise ORAZI, François DAVID-CAMPS, Eva Marie GOEPFERT, Marie-Karine LHOMME, Salem KHCHOUM, Florian CAROZZO-FATTACIOLI, Anne-Charlotte PASQUIER-DESVIGNES ;

Invités : Yanis GOURDON, Sylvie DADOMO ;

Invités permanents : Laure DESCAMPS, Stéphanie PATFOORT, Stéphanie CHAMPEL, Alexandre COQUARD, Andréa CHAMBLAS, Marlène DE ALMEIDA, Arthur RAVIX, Jonathan BEL

AVIS

Calendrier universitaire 2026-2027

04 – Calendrier universitaire 2026-2027

Remarque : Les 14 semaines nous contraignent énormément. Il y a quand même un problème, avec les deux jours ouvrables entre la fin de la session 1 du semestre pair et la fin de saisie des notes. C'est irréaliste de donner un temps de correction aussi bref. Il est prévu plus de jours entre la fin de saisie des notes et les jurys. Ne pourrions-nous pas décaler d'un jour la fin de saisie des notes.

Réponse : Il nous faut trois jours pour faire les jurys. On peut ne voter que les ouvertures et les jurys, et on retravaille avec les collègues pour vous proposer d'autres dates, sachant que nous sommes contraints par le délai de 15 jours pour reconvoquer pour la session 2.

Remarque : En fait, même si on programme 3 jours pour rentrer les notes, si vous n'avez pas les notes, vous ne pourrez

pas les rentrer. Laisser 2 jours ouvré pour corriger les copies, c'est irréaliste. N'est-ce pas possible de décaler les choses, d'autant plus qu'il y a énormément d'examen qui sont mutualisés.

Réponse : Nous en sommes bien conscient, c'est comme chaque année. La seule solution serait de décaler les jurys au 20 et 21 juillet, étant donné que nous fermons cette année le 23 juillet.

Réponse : La deuxième remarque, c'est que tout est fait uniquement pour la formation, or nous sommes enseignants et chercheurs. A quel moment fait-on de la recherche dans ce calendrier, puisqu'on ne peut prendre des OM de recherche sur les congés.

Remarque : Pour essayer de bien comprendre, c'est ce délai très court entre fin de saisie des notes et un délai plus important entre fin de saisie des notes et jurys. Que se passe-t-il pendant ce temps ? Pourquoi un délai si important est-il nécessaire ?

Réponse : On lance les calculs, on vérifie les calculs, et c'est le moment où pour les composantes et les services centraux, on finit une année et on en commence une autre, donc nous n'avons pas que les jurys. Ça a été vu avec les RAF et Responsables de scolarité, pour qu'à cette période on ait plus de temps. On sait que si on a que trois jours, ça ne fonctionnera pas. C'est aussi le moment où nous vérifions les attestations provisoires de réussites, où on diplôme. C'est au moment des lancements de calculs qu'on va se rendre compte que des enseignants n'ont pas fait leurs examens. Avec 27 000 étudiants, oui, ce temps est nécessaire. D'autant plus que notre offre de formation est très imbriquée.

Remarque : Nous sommes toujours sur des calendriers contraints. On pense jury, on pense recherche, mais on ne pense pas administratifs, notamment pour la saisie des heures de vacation.

Remarque : Comment arrive-t-on à avoir des calendriers de la sorte alors que dans d'autres universités, il y a 14 semaines, et ils ne finissent pas aussi tard.

Remarque : En tant qu'enseignant-chercheur, nous avons toujours des possibilités pour aménager un peu nos emplois du temps. Je ne suis pas sûr que nous soyons les plus à plaindre.

Remarque : Il faut au moins que nous votions les dates d'ouverture et de fermeture, pour être harmonisé au niveau de la COMUE.

Le vote porte uniquement des dates d'ouverture et de fermeture, des vacances universitaires, mais pas des dates d'examen et de jury, qui seront reproposées au vote de la CFVU en janvier. Une réunion sera faite en amont avec la DF, des BIATSS, responsables pédagogiques et des étudiants, pour prendre en compte au mieux les contraintes de chacun.

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présents ou représentés : 21 Vote 01 – Avis favorable	20	1	0	0

Critères et attendus Parcoursup

05 – Critères et attendus Parcoursup

Nouveauté : les attendus de la LPE, nouvellement ouverte pour l'année 2025-2026

Remarque : En Anthropologie, les critères et attendus semblent un peu léger, surtout que sur Parcoursup, il y a des parenthèses qui expliquent un peu mieux là où veut en venir.

Réponse : L'anthropologie est en crise, et donc nous avons des critères larges. Nous sommes vraiment invisibilisé par Parcoursup. De ce fait-là, nous essayons de maintenir un niveau de nombre de licence.

Réponse : En fait, beaucoup de gens partent de cette formation parce qu'ils se rendent compte que ce n'est pas ce qu'ils avaient compris de la formation, de ce qu'ils avaient vu sur les attendus qui sont justement trop larges et donc mal interprétés par les étudiants.

Remarque : Bravo aux couples de géographies qui sont très bien écrits, et très attractifs. Cependant, on ne peut pas utiliser les formules « étudiantes et étudiants » ? Et certaines formations demandent une lettre de motivation, mais toutes seront notées à 12/20 ?

Réponse : Le ministère refuse même cette formule. Nous avons eu un rappel du rectorat récemment. Pour les lettres de motivation, si des formations souhaitent les avoir, elles ont toutes 12/20 pour respecter le principe d'égalité de traitement et permettent de départager les candidats.

Nombre de présents ou représentés : **19**
Vote 01 – Avis favorable

Pour	Contre	Abst	NPPV
19	0	0	0

Capacités d'accueil Mon Master

06 – Capacités d'accueil Mon Master

Vote du parcours psychologie, neuropsychologie et psychologie cognitive avec rectification de la COL à 33.

Nombre de présents ou représentés : **20**
Vote 01 – Avis favorable

Pour	Contre	Abst	NPPV
20	0	0	0

Critères et attendus Mon Master

07 – Critères et attendus Mon Master

Demande de précision pour l'IETL, mention Ergonomie (page 4), sur l'alinéa « Avoir validé au moins une valeur sur travail ou milieux de vie et de travail ».

Nombre de présents ou représentés : **20**
Vote 01 – Avis favorable

Pour	Contre	Abst	NPPV
20	0	0	0

Capacités et attendus des BUT

08 – Capacités et attendus des BUT

Nombre de présents ou représentés : **20**
Vote 01 – Avis favorable

Pour	Contre	Abst	NPPV
20	0	0	0

Capacités et attendus des licences professionnelles

09 – Capacités et attendus des licences professionnelles

Remarque : Certains attendus demandent des stages, pour certains parcours c'est peut-être peu réalisable ?

Réponse : Pour les LP, on demande une alternance dès le S1, donc on veut des étudiants qui ont déjà une expérience professionnelle.

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présents ou représentés : 20 Vote 01 – Avis favorable	20	0	0	0

Calendriers dérogatoires e-candidat (campagnes anticipées)

10 – Calendriers dérogatoires e-candidat (campagnes anticipées)

Remarque : Pour l'UFR SEG, il y a des formations avec 4 jours entre fin des candidatures et annonce des résultats, les équipes ont-elles le temps de pouvoir traiter tous les dossiers ?

Réponse : Oui, c'est une organisation de traitement des candidatures au fil de l'eau.

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présents ou représentés : 20 Vote 01 – Avis favorable	20	0	0	0

Fermeture du parcours Styliste, coloriste, infographiste de la LP Mode

11 – Fermeture du parcours Styliste, coloriste, infographiste de la LP Mode

Fermeture des années de L1 et de L2 à partir de l'année universitaire 2025-2026.

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présents ou représentés : 20 Vote 01 – Avis favorable	20	0	0	0

Conventions

12 – Conventions

12.01 : Annexe financière, solde 2024-2025 relative à la Convention LP NAVIL entre l'Université Lumière Lyon 2, l'EPLEFPA de Vienne-Seyssuel et l'EPLEFPA de Dardilly. Dans le cadre de cette annexe à la convention LP NAVIL, l'Université Lumière Lyon 2 percevra la somme de 22 751 euros pour le solde de 2024-2025.

12.02 : Annexe financière, solde 2024-2025 relative à la convention LP MAEP entre l'Université Lumière Lyon 2 et l'EPLEFPA de Vienne-Seyssuel. Dans le cadre de cette annexe à la convention LP MAEP, l'Université Lumière Lyon 2 percevra la somme de 45 408 euros pour le solde de 2024-2025.

12.03 : Annexe financière, solde 2024-2025 relative à la convention LP MAEP entre l'Université Lumière Lyon 2 et l'EPLEFPA de Vienne-Seyssuel. Dans le cadre de cette annexe à la convention LP MAEP, l'Université Lumière Lyon 2 percevra la somme de 54 619 euros pour le solde de 2025-2026.

12.04 : Accord de coopération scientifique entre l'Université de Turin et l'Université Lumière Lyon 2 relatif à la délivrance d'un double diplôme d'histoire (licence). L'objet de la convention vise à la collaboration entre l'Université de Turin et

l'Université Lumière Lyon 2 sur la réalisation d'un parcours de mobilité structurée concernant l'échange d'étudiants dans le but de la délivrant d'un double diplôme en licence d'histoire.

12.05 : Accord de coopération scientifique entre l'Université de Turin et l'Université Lumière Lyon 2 relatif à la délivrance d'un double diplôme d'histoire (master). L'objet de la convention vise à la collaboration entre l'Université de Turin et l'Université Lumière Lyon 2 sur la réalisation d'un parcours de mobilité structurée concernant l'échange d'étudiants dans le but de la délivrant d'un double diplôme en master d'histoire.

12.06 : Avenant au dossier d'accréditation CLES, ajout du RUSSE B2. L'avenant au dossier d'accréditation CLES entrevoit l'ajout de la langue Russe niveau B2 au sein de l'Université Lumière Lyon 2.

12.07 : Convention de coopération pour le renouvellement du parcours intégré franco-allemand Licence/L.L.B. La présente convention a pour objet la définition du partenariat entre l'Université Lumière Lyon 2 et l'Université de la Sarre concernant la licence en droit parcours Franco-Allemand.

Nombre de présents ou représentés : **20**
Vote 01 – Avis favorable

Pour	Contre	Abst	NPPV
20	0	0	0

QUESTIONS DIVERSES

Fait à Lyon, le 11 décembre 2025

Stéphane CADIOU
Vice-président CFVU et pilotage de l'offre de formation

